

Enseignement en ligne

Webcams à l'école: la valse des directives

Les indications n'ont cessé de changer. Annoncés comme obligatoires, les cours filmés sont facultatifs.

Marianne Grosjean

Obligatoires, les cours en visioconférence, oui ou non? Les directives données aux enseignants n'ont cessé de changer au fil de ces dernières semaines. Début novembre, les professeurs du secondaire II apprenaient qu'ils avaient l'obligation de se filmer en classe pour les élèves en quarantaine. En fin de semaine dernière, l'obligation était étendue à tous les enseignants dès le mercredi 25 novembre en cas d'absence d'un ou de plusieurs élèves.

Des webcams pour rien? Or, d'autres directives reviennent sur cette mesure. Et des changements sont encore à venir, les plans étant «susceptibles d'être modifiés à tout moment, en fonction de l'évolution de la crise», indique le Département de l'instruction publique (DIP). De quoi en perdre son latin. Obligatoires ou non, quelque 4500 caméras ont été installées



Les directives données aux enseignants n'ont cessé de changer au fil du temps. KEYSTONE

dans les classes du canton pour la somme de 260'000 francs. Pourquoi les profs ne les utiliseraient-ils pas? «On ne prépare pas de la même façon un cours selon qu'il s'adresse à une classe présente ou à des élèves derrière un écran», soutient Chadlia Balhi Keller, de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG), qui souligne la «surcharge de travail» et ses conséquences sur la «santé des ensei-

gnants». En outre, elle pointe aussi le risque de montages photos ou vidéo insultants pour les enseignants faits par des élèves en quarantaine.

Une enseignante du CO du Marais y voit un non-sens en termes pédagogiques: «Demander à des élèves de passer trente-deux heures devant un écran alors qu'on n'arrête pas de les mettre en garde contre l'exposition aux écrans me paraît ab-

surde. Par ailleurs, rien n'est fait pour garantir que les élèves puissent effectivement suivre les cours: ils ne vivent pas tous dans un appartement de six pièces avec un ordinateur par chambre - les parents peuvent aussi être en télétravail à domicile.»

Autre son de cloche chez David Fernex, de la Fédération des associations des maîtres du Cycle d'orientation (Famco), qui observe l'utilisation créative des caméras par certains enseignants adeptes de montage vidéo, qui s'en sont servis «pour faire des capsules filmées pédagogiques mises à disposition des élèves et de collègues».

Francesca Marchesini, présidente de la Société pédagogique genevoise (SPG), met le doigt sur une inquiétude largement partagée par les maîtres d'école, à savoir la possibilité d'être jugés par d'autres adultes sur leur travail.

«Les webcams ouvrent la classe à un public plus large. Or, il y a une minorité de parents d'élèves qui sont très intrusifs. On en a vu pendant le premier confinement accusant d'incompétence, de paresse et de nonchalance les enseignants lorsque le matériel mis en ligne était jugé insatisfaisant.»

Un problème de communication avec le DIP tend visiblement certains enseignants. Pour Chadlia Balhi Keller, par exemple, le département agirait de manière «autocratique». «Au printemps, les enseignants se sont démenés pour assurer des visioconférences depuis chez eux parce que les écoles étaient fermées. Mais quand le DIP a annoncé que les élèves passeraient l'année en fonction de leurs précédents résultats scolaires, les effectifs ont fondu comme neige au soleil. Malgré tout, on nous a demandé d'assurer les cours jusqu'au dernier jour. Nous aurions préféré que le département nous implique en

juin dans la préparation de la deuxième vague, nous aurions alors pu donner notre avis - défavorable - quant aux caméras et chercher d'autres solutions.»

Une déclaration qui étonne fortement le département. Il assure avoir justement «mené des discussions avec les associations professionnelles» en mai et en juin. «La question des caméras a été explicitement évoquée et n'a soulevé aucune levée de boucliers, souligne Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP. Les partenaires présents ont juste signalé la difficulté d'imposer l'usage des caméras et la sensibilité de la question du droit à l'image. Ces deux remarques ont été prises en compte, et c'est pourquoi le département n'a, dans un premier temps, pas souhaité rendre l'utilisation des caméras obligatoire.»

Un certain dialogue

David Fernex, quant à lui, se montre satisfait des réunions avec la direction générale. «Les discussions avancent dans le bon sens, elles ont récemment permis de se rendre compte de certaines impossibilités, comme le fait, par exemple, que les documents mis en ligne posent problème aux élèves qui n'ont pas d'imprimante chez eux. On donne maintenant les documents papier très en avance, histoire qu'ils aient le nécessaire pour travailler à la maison en cas de quarantaine.»